

Corps unique : tout est sous contrôle (ou presque)

Alors que certains signataires du protocole DGAC prennent conscience des effets collatéraux de la création du corps unique de contrôleurs qu'ils ont cautionnée, la DSNA continue de « gérer » les TSEEAC de manière approximative, et exige que ceux-ci s'engagent au vu de « simulations » imprécises et ... qui n'engagent pas la responsabilité de l'administration. En bref, ceux qui se tromperont paieront cash !

Des simulations approximatives ...

Nos collègues, à qui il est demandé de se positionner avant la fin du mois ont pu prendre connaissance d'une simulation envoyée par SDRH, mais, la diversité et la complexité des situations individuelles conduisent à des erreurs dans les simulations qui leur ont été fournies, qui peuvent entraîner des mauvais choix et porter gravement atteinte aux intérêts des TSEEAC concernés.

Les plus courantes concernent l'indice de reclassement dans le corps des ICNA, la prise en compte de l'ancienneté dans l'échelon, les modalités et la date de passage ICNA/D, certains montants de la pension de retraite TSEEAC et des ICNA, l'éligibilité à l'ATC ainsi que son montant normalement dégressif sur 13 ans, et il y a même des erreurs dans le classement en listes de certains organismes.

**L'administration, qui a imposé cette réforme contre l'avis du syndicat majoritaire des TSEEAC, doit fournir des simulations de carrière fiables et engageant sa responsabilité.
Les TSEEAC concernés doivent être certains de leur avenir avant de se positionner.**

... Une désorganisation des aérodromes ...

Sur les aérodromes condamnés à fermer, aucune précision n'est donnée concernant les dates de départ des TSEEAC de ces organismes.

Ceci rend impossible la construction de tours de service qui suppose, tout de même, un minimum de visibilité en termes d'effectifs.

Les derniers rescapés sur les aérodromes condamnés à fermer travailleront-ils dans de bonnes conditions pour assurer leurs missions en toute sérénité et en toute sécurité ? Pourront-ils prendre des congés comme tout le monde ? Pour l'UTCAC, il est évident que la réponse est NON !

... Et des signataires qui s'aperçoivent de ce qu'ils ont signé ...

Dans un récent tract, un syndicat signataire écrit que « l'application du protocole sur les organismes des listes 9 à 11 génère une instabilité préoccupante » et « entretient un climat d'incertitude qui désorganise les mobilités, fragilise les effectifs et alimente l'angoisse des agents » et précise que « Ce flou n'est pas neutre » et « conduit certains collègues à faire des choix contraints, à fuir ou rejoindre des terrains sur la base de suppositions. »

Il relève d'autres inégalités induites par ce protocole :

« les TSEEAC devenus antérieurement ICNA par la promotion interne (EP/SP) ne bénéficient pas de la reprise de leurs années de contrôleur TSEEAC au regard du 1/5^e et perdent ainsi des trimestres de cotisation » et « certains ICNA n'ont tout simplement pas le bénéfice de l'ATC. »

Il oublie de signaler que les TSEEAC intégrant le corps des ICNA via la SPS ne bénéficieront pas des primes liées aux réorganisations (PRS).

Effectivement, le protocole, qui a déséquilibré le corps des TSEEAC, génère de nombreuses inégalités entre les TSEEAC, et une instabilité préoccupante.

Beaucoup oublient (ou passent sous silence) que la création du corps unique de contrôleurs, qui entraîne toutes ces inégalités et qui déséquilibre le corps des TSEEAC est assortie, dans le protocole, de l'arrêt de mort d'une vingtaine d'aérodromes.

Par ailleurs, non content d'avoir imposé cette réforme, l'administration ne semble pas en mesure de décrire précisément aux TSEEAC, au cas par cas, les effets d'un basculement dans le corps des ICNA, que ce soit au moment du changement de corps, mais aussi au moment de leur futur départ en retraite.

Pourtant, non seulement l'administration doit ces simulations aux TSEEAC concernés, mais elle leur doit des simulations garanties exactes et engageant sa responsabilité.